

Octobre 2008

# L'info 578



(syndicat des employées et employés professionnels-les et de bureau)

Quatorzième édition

## ÉLECTIONS FÉDÉRALES, PRINCIPE OU DEVOIRS

J'ai toujours eu pour principe de respecter l'intelligence des êtres humains surtout l'intelligence du cœur. C'est lui qui guide nos choix dans la vie, particulièrement lorsqu'on travaille dans une commission scolaire. Ce principe m'a toujours empêché de recommander quelque parti politique que ce soit.

Mais, parce que j'ai accepté la fonction de présidente de notre section locale, j'ai également accepté les devoirs de ma charge, qui aujourd'hui viennent ébranler ce principe.

Rassurez-vous, je ne vous dirai pas pour qui voter car j'ai plutôt tendance à me rebeller lorsqu'on tente de penser à ma place. Mais je vous encouragerai à bien vous informer sur les enjeux de ces élections, à réfléchir sur nos valeurs fondamentales, car ici au Québec, c'est ce qui a toujours guidé nos choix.

Une chose est certaine. Le 14 octobre 2008, je vais aller voter comme je le fais à chaque élection depuis que j'ai 18 ans. J'irai, aller voter non pas selon les sondages, mais selon mes convictions profondes. En pensant surtout aux droits des femmes, à la paix dans le monde et au partage de la richesse.

Gisèle Dupuis  
Présidente

## CONVOCATION AUX MEMBRES DU SEPB 578 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

HOURRA  
UNE  
ASSEMBLÉE!

22 OCTOBRE 2008

19 H 30

ÉCOLE SECONDAIRE ANDRÉ-LAURENDEAU  
7450 BOULEVARD COUSINEAU  
SAINT-HUBERT  
AUDITORIUM

### ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION
2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE ASSEMBLÉE
3. RAPPORTS FINANCIERS
4. RAPPORTS DES COMITÉS
5. ARRANGEMENTS LOCAUX
6. AUTRES SUJETS
7. LEVÉE DE LA RÉUNION

FAITES-VOUS  
DU BIEN!

**N.B. L'INSCRIPTION DÉBUTERA À 19H00.**

UN SERVICE DE GARDE POUR VOS ENFANTS EST OFFERT PENDANT L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

### INSCRIPTION

Votre nom :

Le nom de votre ou de vos enfants :

Âge :

Allergies :

S.V.P NOUS TRANSMETTRE VOTRE INSCRIPTION AVANT LE 17 OCTOBRE,  
SOIT PAR COURRIER INTERNE AU SEPB 578 OU PAR FAX AU (450) 550-6577

Équipe de L'info 578 : Jean-François Labonté, Gisèle Dupuis, Louis-Georges Frenette et Michèle Lanoix



SEPB-Québec section locale 578, tel. : (450) 550-6578, Fax. : (450) 550-6577,  
5885 Auteuil, Brossard J4Z 3P9, bureau 168, courriel : [sepb578@videotron.ca](mailto:sepb578@videotron.ca)



## LISTE D'ANCIENNETÉ

Dans la sentence arbitrale rendue par la Maître Arbitre Carole Jobin le 7 mai 2008, il est clairement apparu que la Commission doit calculer l'ancienneté d'une personne salariée au moment où se produit un événement où l'ancienneté devient le facteur déterminant (par exemple : les affichages de postes, les mouvements de personnels, les séances d'affectation). La Commission doit également, selon l'article 8-1.00 (page 116) de la convention collective, produire la liste d'ancienneté avant le 30 septembre de chaque année. Cette liste d'ancienneté est calculée en fonction du 30 juin. De plus, cette liste d'ancienneté doit être affichée dans chaque lieu de travail. Toute personne salariée travaillant à la Commission scolaire doit être inscrite sur cette liste. Toute personne salariée à l'emploi de la Commission doit voir son nom apparaître sur cette liste, à moins qu'elle n'ait commencé à travailler à la Commission après le 30 juin de l'année de référence.

Il est donc d'une extrême importance de vérifier si les informations qui y apparaissent sont exactes. Même le temps travaillé comme personne salariée temporaire doit être comptabilisé pour votre ancienneté. Il est à noter que cette liste d'ancienneté deviendra officielle 45 jours après sa réception par le syndicat. Comme cette liste devient la base de calcul pour votre ancienneté pour l'année qui suit, si vous constatez une erreur dans le calcul de votre ancienneté, vous pouvez demander une révision en invoquant les motifs qui vous laissent croire que le calcul est inexact. Votre demande doit être faite le plus tôt possible, afin que la Commission puisse vous répondre et que votre syndicat puisse déposer un grief en cas de litige. Cette demande de révision doit être adressée à Madame Louise Forcier, coordonnatrice au Service des Ressources humaines. Il est important de garder une preuve de confirmation de votre envoi, soit celle du télécopieur. Si vous vous présentez à la Commission scolaire, vous devez garder une deuxième copie estampillée avec la date et le logo de la Commission scolaire faisant preuve de réception. Il est tout aussi important de nous transmettre une copie de votre demande afin de la joindre à votre dossier. Une lettre type est mise à votre disposition (voir ci-dessous) ou encore sur le site internet [www.sepb.qc.ca](http://www.sepb.qc.ca) sur l'onglet vos sections locales, cliquez sur section locale 578 C-S MARIE-VICTORIN et sur [Demande de révision de mon ancienneté](#), Vous pouvez aussi consulter la liste d'ancienneté sur le site internet en cliquant sur la [Liste d'ancienneté du 30 juin 2008](#)..

### **courrier recommandé**

Le \_\_\_\_\_  
Commission scolaire Marie-Victorin  
Service des Ressources humaines  
a/s de Madame Louise Forcier  
13 rue Saint-Laurent Est  
Longueuil (Québec)  
J4H 4B7

### **Objet : Demande de révision de mon ancienneté.**

Madame,

Suite à l'affichage de la liste d'ancienneté calculée au 30 juin 2008, je vous demande, par la présente, une révision du calcul de mon ancienneté pour les années durant lesquelles j'ai travaillé et j'apprécierais recevoir des précisions. Cette demande est motivée par (vous devez indiquer les motifs) :

---

---

---

Nom :  
Adresse :  
Numéro de matricule :  
Téléphone :

Je vous prie de recevoir, Madame, mes meilleures salutations.

\_\_\_\_\_  
Signature

c.c. Gisèle Dupuis, Présidente, SEPB-Québec section locale 578, Fax. : (450) 550-6577,  
5885 Auteuil, Brossard J4Z 3P9, bureau 168